



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
greffe@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

**COMMUNICATION N° 02/2024**

**Plan énergie et climat communal – État des lieux août 2024**



**LAVAU**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Dans la communication 05/2021, la Municipalité a annoncé mettre sur pied son plan énergie et climat communal (PECC) sur la base du modèle prévu par le Canton de Vaud pour la période 2023 – 2026. Pour rappel, les objectifs du PECC sont de :

- Organiser et concrétiser l'action climatique de la commune
- Servir de document de planification directrice pour les décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité pour les trois prochaines années
- Contribuer aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'énergie et de la mobilité
- Augmenter la résilience du territoire face aux changements climatiques, en particulier dans des domaines comme la prévention et la gestion des dangers naturels et des cours d'eau

La stratégie générale et les fiches d'actions ont été communiquées dans la communication 06/2023 et sont disponibles sur le site internet de la Commune. Depuis lors, la Municipalité et les services de l'administration communale ont commencé l'exécution du PECC et la réalisation des actions. Dans le calendrier opérationnel, la première année (2022) était prévue pour l'établissement du plan en lui-même, les trois années suivantes étant dévolues à la réalisation des fiches actions. Étant à présent à la moitié du temps de réalisation, la Municipalité a souhaité faire un point de situation sur l'état d'avancement.

Le suivi de la réalisation du PECC est bien implanté au sein de la Municipalité et de l'administration communale. Sur les 40 fiches actions prévues dans le plan, 8 ont été réalisées à fin août 2024, 24 sont en cours de réalisation, 5 sont planifiées pour l'année à venir, 1 est en attente et 2 sont abandonnées (voir tableau de suivi, annexe 1).

## État des lieux

Le plan énergie et climat de Bourg-en-Lavaux comprend 40 actions réparties dans divers domaines tels que l'adaptation au changement climatique, l'énergie, la mobilité et la biodiversité. L'état d'avancement global montre une progression encourageante, avec plusieurs actions déjà terminées ou en cours de réalisation. Cependant, certaines actions nécessitent encore une planification plus poussée ou des ajustements.

### Actions terminées

Plusieurs actions ont été menées à bien, démontrant l'engagement concret de la commune :

- *Mise en avant des plateformes d'échange de matériaux de construction* : la commune utilise désormais les plateformes existantes pour annoncer les matériaux réutilisables de ses chantiers et a mis en place un lieu de dépôt [6.1].
- *Amélioration de la vitesse de traitement des autorisations énergie* : un processus accéléré, en respect du cadre légal supérieur, a été mis en place pour les installations photovoltaïques et pour les pompes à chaleur [10.1].
- *Guide pour la pose de panneaux solaires* : un guide des installations solaires dans les périmètres ISOS-A a été finalisé et publié [15.1].
- *Subvention pour les abonnements de transports publics* : un système de subvention a été mis en place et est désormais opérationnel [16.1].

- *Formation des employés de voirie aux bonnes pratiques écologiques* : chaque année, le personnel est inscrit à des formations (DGMR, Canton) et cela est mis au budget de façon systématique [17.4].

#### Actions en cours

De nombreuses actions sont actuellement en phase de réalisation, montrant une dynamique positive au sein de la Municipalité et des services de l'administration. Quelques exemples parmi les plus parlants sont :

- *Augmentation de la part d'énergie renouvelable produite par les privés* : une séance d'information est planifiée en novembre 2024 pour communiquer sur les subventions et les avantages des énergies renouvelables [4.2].
- *Rénovation énergétique des bâtiments communaux* : les certificats énergétiques (CECB) ont été réalisés pour tous les bâtiments à rénover, et un plan de rénovation doit être défini d'ici janvier 2025 [11.2].
- *Installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux* : plusieurs projets sont en cours d'analyse ou de réalisation, notamment sur la STEP et la STREL, ainsi que sur le bâtiment de la rue du Temple 1 et d'autres bâtiments [15.3].
- *Plan de mobilité de l'administration* : un sondage sur la mobilité pendulaire a été réalisé et un atelier participatif avec l'administration est planifié [16.7].
- *Électrification du parc de véhicules communal* : un état des lieux a été réalisé et les véhicules sont remplacés progressivement par des modèles électriques [16.9].

#### Actions planifiées

Certaines actions sont programmées mais n'ont pas encore débuté :

- *Développement d'un espace de troc et de récupération des biens matériels* : un préavis pour la déchetterie est prévu pour le premier ou deuxième semestre 2025 [6.2].
- *Développement d'un système de transport à la demande* : l'action a été modifiée pour envisager un système de taxis plutôt que des bus, avec des discussions prévues avec la compagnie locale de taxis [16.2].

#### Actions nécessitant une attention particulière

Quelques actions rencontrent des difficultés ou nécessitent des ajustements :

- *Développement d'une politique d'achats communale* : la progression est limitée par manque de visibilité et de ressources. L'objectif pour janvier 2025 semble difficilement atteignable, et il est nécessaire de redéfinir les ressources nécessaires [5.1].
- *Organisation d'appels d'offres groupés pour les panneaux solaires* : cette action a été abandonnée car jugée non pertinente en raison des différences entre les bâtiments dans les bourgs et de l'avancement indépendant des propriétaires [15.2].
- *Amélioration de la sécurité des cyclistes* : suite au diagnostic mobilité, il a été décidé de prioriser les aménagements pour la sécurité des piétons plutôt que pour les cyclistes [16.5].

### Actions transversales

Plusieurs actions du plan présentent un caractère transversal, abordant simultanément différents aspects du développement durable et de l'adaptation au changement climatique. Ces initiatives démontrent une approche holistique de la commune face aux défis environnementaux.

Une action particulièrement importante est le développement d'un plan canopée (action 17.6), qui s'articule avec plusieurs autres objectifs. Un mandat a été attribué pour traiter simultanément les questions des places de stationnement (action 16.3), la lutte contre les îlots de chaleur (action 21.1), la réduction de l'imperméabilisation des sols (action 22.1) et la plantation d'arbres. Cette approche intégrée vise à repenser l'aménagement urbain de manière globale, en prenant en compte les aspects de mobilité, de confort thermique et de gestion des eaux pluviales. La mise en œuvre de ce plan est prévue pour fin 2025, avec une prolongation possible pour certains aspects.

Dans le domaine viticole, crucial pour Bourg-en-Lavaux, plusieurs actions interconnectées sont en cours pour adapter les pratiques aux défis du changement climatique. La commune s'engage activement dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses vignes communales. Malgré les conditions climatiques extrêmes de 2024 qui n'ont pas permis de diminuer significativement les intrants chimiques, des efforts constants sont déployés. Les vigneron.ne.s communaux.ales sont inscrits au réseau écologique Lavaux (REEL), et la commune s'est engagée à augmenter sa surface en culture biologique jusqu'à 1 hectare, bien que les chiffres précis de production ne soient pas encore disponibles. En parallèle, la commune travaille sur l'adaptation des porte-greffes et cépages pour accroître leur résistance aux changements climatiques. Lors de chaque renouvellement, des porte-greffes plus résistants sont systématiquement plantés. Concernant la plantation d'arbres dans les vignes, cette action est actuellement en attente. Sa mise en œuvre dépendra de la validation par le Grand Conseil du Plan d'Affectation Cantonal (PAC) Lavaux. Une fois ce plan adopté, probablement entre 2025 et 2026, la commune envisagera les opportunités de plantation d'arbres ou de petits bosquets, en tenant compte de leur compatibilité avec la culture de la vigne et des contraintes spécifiques du paysage de Lavaux.

### **Perspectives**

Le plan énergie et climat de Bourg-en-Lavaux montre des avancées significatives dans plusieurs domaines clés. La commune fait la preuve de son engagement dans la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. La mise en œuvre de ce plan aura des répercussions positives à long terme sur plusieurs aspects. On peut s'attendre à une réduction significative de l'empreinte carbone de la commune, contribuant ainsi aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique. La qualité de vie des habitant.e.s sera améliorée grâce à des espaces publics plus verts, une meilleure qualité de l'air et des options de mobilité plus durables. Le plan renforcera également la résilience de la commune face aux changements climatiques, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau et l'adaptation des pratiques viticoles. Enfin, ces actions permettront de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et bâti unique de Bourg-en-Lavaux, assurant ainsi sa pérennité pour les générations futures.

Pour assurer la réussite continue du plan, la Municipalité, l'administration communale et le bureau mandataire sont particulièrement attentifs aux points suivants :

1. Prioriser les actions en cours pour les mener à bien.
2. Réévaluer et adapter les actions qui rencontrent des obstacles majeurs.
3. Planifier adéquatement les ressources humaines et financières pour chaque action.
4. Assurer un suivi régulier pour que les actions progressent selon le calendrier prévu.
5. Communiquer activement pour maintenir la dynamique positive.

Le succès de ce plan ambitieux ne repose pas uniquement sur les épaules de la Municipalité. Il requiert la participation active et l'engagement de toutes les actrices et acteurs de la commune. Il est crucial de continuer à impliquer les citoyen.ne.s dans la mise en œuvre des actions, que ce soit par le biais de consultations, de projets participatifs ou d'initiatives locales. Les habitant.e.s sont encouragé.e.s à prendre des initiatives privées alignées avec les objectifs du plan, qu'il s'agisse de rénovations énergétiques, de changements dans leurs habitudes de mobilité ou d'actions en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, le développement de partenariats avec les acteurs locaux et régionaux, tels que les entreprises, les associations et les institutions éducatives, sera essentiel pour maximiser l'impact des actions et créer une dynamique positive à l'échelle de la région. C'est par cet effort collectif et cette synergie entre tous que Bourg-en-Lavaux pourra pleinement réaliser sa vision d'un avenir durable et résilient.

En conclusion, le plan énergie et climat de Bourg-en-Lavaux montre des avancées significatives et prometteuses. Malgré les défis rencontrés, l'engagement de la commune envers un avenir durable est clair et tangible. La poursuite de ces efforts, combinée à une approche flexible et collaborative, permettra à Bourg-en-Lavaux de se positionner comme un modèle de transition écologique à l'échelle locale, contribuant ainsi aux objectifs plus larges de lutte contre le changement climatique et de développement durable.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe :

- Tableau de suivi des actions

## PECC – suivi des actions

N°	Titre de l'action	Mise en oeuvre de l'action	Etat d'avancement (menu déroulant)	Etat d'avancement : points d'attention, blocages pour la période écoulée, etc.
2.1	Mettre en place un fonds énergie-développement durable	<ol style="list-style-type: none"> <li>Engager un.e délégué.e à l'énergie dès que le délai référendaire est passé</li> <li>Etablir la liste des subventions (directive municipale)</li> <li>Communiquer sur les subventions possibles</li> <li>Suivre les demandes</li> </ol>	En cours	Le fonds est en place. Séance d'info en novembre + tout-ménage en lien avec fiche 4.2
4.1	Créer des potagers communaux où les enfants participent à l'entretien	<ol style="list-style-type: none"> <li>Identifier les lieux potentiels</li> <li>Prendre contact avec l'école et divers partenaires (parascolaires, association des parents d'élèves, associations du domaine de l'enfance, etc.) pour clarifier les potentiels de collaboration</li> <li>Mettre en place le projet</li> </ol>	Terminé	Fait
4.2	Augmenter la part d'énergie renouvelable produite par les privés via une meilleure communication et des subventions	<ol style="list-style-type: none"> <li>Définir le contenu de la communication (selon subventions) Par exemple : - Diminution de la consommation d'énergie - Système de chauffage et production d'énergie renouvelable, promotion des panneaux thermiques, etc.</li> <li>Définir les moyens de communications (site web, évènements, séances d'information, journal communal, tout ménage, autres) et leur temporalité.</li> <li>Construire le contenu.</li> <li>Communiquer et diffuser.</li> </ol>	En cours	Séance d'info planifiée, voir fiche 2.1
5.1	Développer une politique d'achats communale	<ol style="list-style-type: none"> <li>Identifier les achats récurrents et planifiés de l'administration</li> <li>Sur la base de la Toolbox Achats responsables suisses, définir une liste de critère d'achats durables (une liste générique qui guide le processus de décision ainsi que des critères spécifiques pour les achats récurrents) pour en faire une politique</li> <li>Communiquer cette liste au personnel de l'administration</li> <li>Faire un suivi de la politique d'achat pour savoir si elle est respectée et adapter en fonction.</li> </ol>	A planifier	Progression très limitée par manque de visibilité et de ressource du responsable. Difficilement atteignable pour janvier 2025. A reporter et définir les ressources nécessaires. Identification des achats récurrents, définir des critères.
6.1	Mettre en avant les plateforme d'échange de matériaux de construction	<ol style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les besoins des particuliers via un groupe de travail ou un sondage. Identifier les plateformes existantes et les contacter (eg. Materium)</li> <li>Faire des appels d'offre pour trouver un prestataire pour le développement de la plateforme</li> <li>Valider le prestataire externe et le devis</li> <li>Développer la plateforme et assurer son maintien</li> <li>Informé les particuliers de l'existence de la plateforme et la promouvoir</li> </ol>	Terminé	Action modifiée et terminée : La Commune n'a pas développé une plateforme d'échanges : elle utilise les plateformes existantes. Pour chacun de ses chantiers, elle évalue quels matériaux sont réutilisables et elle les annonce sur les plateformes. Elle a mis en place un lieu de dépôt.
6.2	Développer un espace de troc et de récupération des biens matériels	<ol style="list-style-type: none"> <li>Trouver un lieu : évaluer le potentiel dans le cadre du réaménagement de la déchetterie via une étude d'implantation. Identifier des exemples dans d'autres communes. Définir l'équipe en charge.</li> <li>Aménager l'espace pour optimiser le troc et la récupération de biens matériels.</li> <li>Communiquer à la population et organiser un événement festif d'échange pour lancer l'espace de troc</li> <li>Faire un suivi de la satisfaction et de l'utilisation.</li> </ol> <p>Mesure déjà en cours : aménagement de la déchetterie mis dans le plan des investissements (CHF 70'000)</p>	Planifié	STEP prévu pour fin octobre 2024. Préavis pour la déchetterie au 1er/2ème semestre 2025.
6.3	Mettre en place des composts de quartier	<p>En cours : Modification du règlement des déchets, introduction d'une taxe spéciale pour déchets verts sur le principe du pollueur-payeur. Possibilité d'être exonéré si présence d'un compost dans son jardin.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les effets de la taxe déchets verts + évaluer le compost collectif d'Aran. (2023-2024)</li> <li>Identifier les emplacements susceptibles d'accueillir un compost de quartier sur le domaine public.</li> <li>Consulter la population pour identifier les besoins (par exemple via un sondage)</li> <li>Développer un concept (entretien, vidange,...). Une réflexion sur la cohabitation entre le système de collecte en porte-à-porte et le compostage de quartier est à mener, notamment en terme de message pour la population et de gestion des coûts.</li> <li>Faire une phase test dans un quartier.</li> <li>Si la phase test est un succès, mettre en place des composts dans les autres quartiers et sensibiliser la population à la démarche.</li> <li>Monitorer le succès des composts via un suivi de la qualité des déchets (attention au plastique).</li> </ol>	En cours	Point 1 fait. Points 2 à 5) points pilotes à mettre en place. Consultation de la population peu utile. 6-7) pas avant la législature de 26-31.
10.1	Améliorer la vitesse de traitement des autorisations énergie	<ol style="list-style-type: none"> <li>Consulter en interne les personnes en charge du traitement des demandes d'autorisation et analyser le processus pour repérer des améliorations ou simplifications possibles.</li> <li>Identifier les bonnes pratiques dans les communes vaudoises.</li> <li>Former les personnes responsables (formation du canton) et s'assurer qu'ils connaissent les outils à disposition (guide)</li> <li>Améliorer les processus internes</li> <li>Communiquer sur les procédures à suivre auprès de la population</li> </ol>	Terminé	Processus a été changé : processus accéléré pour PV (excepté HZB, ISOS). Simplification pour PAC à venir. Possible d'optimiser encore.
11.1	Diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>Définir les indicateurs de consommation énergétique à suivre</li> <li>Mettre en place un outil de suivi de la consommation énergétique</li> <li>Identifier des actions à mettre en place</li> <li>Mettre en place les actions prioritaires</li> </ol>	En cours	Besoin de mettre en place un suivi énergétique. Peut-être à mettre au budget. Les nouveaux bâtiments sont tous équipés d'un système de monitoring. Réflexion sur écologiquement, clarifier les besoins en mains d'oeuvre et le budget.
11.2	Rénover énergétiquement les bâtiments administratifs communaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'état des lieux des bâtiments (CECB+)</li> <li>En fonction des résultats, déterminer les priorités et planifier les travaux et les budgets</li> <li>Communiquer à la population la planification des travaux</li> </ol>	En cours	L'action a été élargie afin d'inclure tous les bâtiments communaux (pas seulement administratifs). Objectif pour janvier 2025 de définir un plan de rénovation. Un chantier est en cours. Les CECB sont faits sur tous les bâtiments à rénover.
11.3	Passer à une production de chaleur renouvelable pour les bâtiments communaux	En coordination avec la mesure d'isolation énergétique des bâtiments et sur la base des études CECB+, définir les priorités en matière de changement de système de chauffage	En cours	Priorité définies en 2024. Lien avec développeurs des chauffages à distance. Demande d'offres en cours. Plant Robert : réalisé en 2024.

12.1	Mettre en oeuvre le concept d'éclairage public	Mettre en oeuvre le concept d'éclairage public : -Renouvellement du parc d'éclairage (passage sous compteur, remplacement des sources lumineuses, télégestion, contrôle mécanique) (voir préavis 19/2022) -Extinction nocturne sur toute la commune (sauf les passages piétons)	En cours	Travaux en cours
14.1	Démarcher des propriétaires pour qu'ils/elles se raccordent au chauffage à distance existants et futurs	1. Identifier les bâtiments propices à pouvoir rejoindre le CAD. Pour le réseau en construction basé sur l'eau du lac, les bâtiments neufs et rénovés doivent être privilégiés car plus adaptés au niveau de température du réseau. 2. Produire du contenu de communication sur le raccordement au CAD 3. Faire la promotion auprès des citoyens, en particulier auprès des propriétaires concernés	En cours	Les propriétaires de Grandvaux ont été consulté.e.s., le projet se poursuit
15.1	Faciliter la pose de panneaux solaires dans les zones classées de la Commune	(fait) 1. Réaliser l'état des lieux et le cahier des charges (fait) 2. Mettre en place un appel d'offres sur invitation à des bureaux d'architectes (fait) 3. Faire valider le crédit d'étude au conseil communal 4. Développer le guide 5. Publier le guide et communiquer dessus	Terminé	Le guide est publié, un nouveau guide pour le hors zone à bâtir est en cours d'élaboration avec le Canton
15.2	Organiser des appels d'offres groupés de panneaux solaires (thermiques et/ou photovoltaïques) pour les habitant.e.s	1. Finaliser le Guide des installations solaires dans les périmètres isos-A (en cours, prévu pour printemps 2023) 2. Présenter le guide + sonder l'intérêt de la population pour un appel d'offre groupé sur la base des critères du Guide. 3. Demander 2-3 offres à des installateurs pour accompagner la Commune dans la démarche. Préciser qu'il s'agit de favoriser la couverture complète des toitures, plutôt qu'une couverture partielle. 4. Définir avec le bureau la temporalité du projet 5. Planifier et réaliser la communication auprès de la population (via une séance d'information par exemple) 6. Mettre en oeuvre 7. Communiquer les résultats (nombre de participants, m2 de panneaux, etc.)	Abandonné	Action jugée non pertinente pour la Commune. A l'intérieur des bourgs, il y a beaucoup des différences entre les bâtiments et le type de panneaux qui peut être posé. La commune constate également que les propriétaires avancent de façon indépendante pour la pose des PV. L'action est abandonnée.
15.3	Doter les bâtiments communaux de panneaux solaires	1. Suite aux CECB+, contacter 2-3 prestataires externes pour réaliser une étude du potentiel d'installation de solaire PV sur les bâtiments communaux et obtenir des devis 2. Faire gratuitement comparer les devis sur le site Suisse Energie 3. Se renseigner sur les aides possibles (Confédération) 4. Identifier les priorités et établir un calendrier 5. Valider le devis en Municipalité et lancer les travaux 6. Installer les panneaux solaires PV	En cours	Une toiture solaire validée (Temple), réalisée en 25-26. 3 projets en cours d'analyse (Davel 24, 7, Riex). 3 installations analysées mais la Municipalité a renoncé (Tyolaire, Vanel). Analyse à faire pour Réservoirs d'ici janvier 2025. La pose de PV est évaluée pour chaque nouveau projet de rénovation. Besoin de systématiser le suivi. Voir également action 15.4
15.4	Rendre autonome en énergie le réseau d'eau	1. Mener une étude à l'aide d'un bureau spécialisé pour identifier les potentiels d'installation solaire sur les installations et parcelles liées au réseau d'eau, ainsi que d'économies d'énergie 1.2 Inclure dans l'étude, l'analyse de la pertinence de la création d'un réseau électrique propre au réseau d'eau ou raccordé au réseau 2. Installer les panneaux solaires	Planifié	Changement de responsable de l'action : E. Marendaz qui reprend le projet en lien avec l'action 15.3.
16.1	Offrir une subvention pour les abonnements de transports publics	1. Etablir l'ampleur, les conditions et le type de subventions. 2. Inclure la subvention dans le fonds énergie et développement durable 3. Mettre en place un système de traitement des demandes et d'octroi des subventions 3. Publier et promouvoir les subventions. Faire un suivi.	Terminé	Subvention en place
16.2	Développer un système de bus-transport à la demande	1. Identifier le besoin 2. Entamer les discussions avec des compagnies de transports 3. Faire une phase test 4. Evaluer la rentabilité du système et la satisfaction de la population Exemples : mobichablais, TPG flex	Planifié	Action modifiée : des bus ne sont pas envisageables en raison du coût, plutôt des taxis. Discussions avec la compagnie locale de taxis à entamer en hiver.
16.3	Diminuer le nombre de places de stationnement pour les voitures dans les bourgs	1. Identifier les modifications possibles (en cours dans le cadre du plan de mobilité). 2. Éventuellement, former un groupe de travail temporaire, composé de représentant.e.s de la politique et de l'administration, ainsi que d'autres acteurs concernés ou parties prenantes. 3. Une fois le plan d'action défini (quelles places, combien, quand, à quel rythme, par qui elles sont remplacées), faire une communication transparente et ciblée pour favoriser l'acceptation. Selon les circonstances, la participation active de la population au processus est souhaitable. 4. Si la mesure a un impact économique, elle doit être approuvée par la municipalité.  Prévu : suppression de zones de stationnement au centre de Cully : Ligne Directrice (gare de Cully-bord du lac, 2023) Aran-Grandvaux-Riex-Epesses : pistes suite au rapport Broggni	En cours	PDCOM étude réalisé dans les bourgs : en comparaison aux autres bourgs, il y a encore beaucoup de places de parc à Cully. A diminuer. Evaluation des projets de réaménagement à Cully. Un mandat est attribué à Maillefer en lien avec les questions de désimperméabilisation, canopée, etc.
16.4	Développer les infrastructures pour les cycles	1. Identifier les besoins, consulter la population si besoin 2. Développer les actions à mettre en place (si besoin mandater un bureau pour réaliser une étude) (utiliser les places de stationnement voiture si besoin) 3. Prioriser les actions proposées 4. Les mettre en oeuvre	En cours	Places sur le quai en cours, gare à venir, hôpital à venir
16.5	Améliorer la sécurité des cyclistes sur le territoire communal	1. Mandater un bureau pour faire une étude de mobilité (en cours, 1er rapport d'ici fin 2022, rapport final en 2023). 2. Évaluer la nécessité d'un mandat complémentaire sur les réseaux cyclables. Éventuellement, consulter la population pour estimer les besoins. 3. Prioriser les projets d'aménagement cyclables. 4. Mettre en oeuvre les mesures en coordination avec SuisseMobile. 5. Communiquer et promouvoir les nouvelles pistes cyclables.	Abandonné	Action jugée non pertinente. Suite au diagnostic mobilité réalisé sur le territoire, les recommandations ont mis en avant la nécessité de prioriser les aménagements pour la sécurité des piétons. En raison notamment de la largeur des routes, la marge d'amélioration des infrastructures pour les cyclistes est faible. Les ressources seront donc mises en priorité sur l'action 16.6. Des petits aménagements pour les cycles seront tout de même réalisés dans le cadre de l'action 16.4.
16.6	Créer des trottoirs, chemins piétons et autres zones aménagées où les piétons peuvent se déplacer en sécurité	- Identifier les besoins d'amélioration du réseau du territoire avec un prestataire externe, éventuellement consulter la population. - Contacter le Voyer ou la DGMR – Planification pour bénéficier de conseils et d'appui dans votre démarche. Un mandat auprès d'un.e spécialiste en urbanisme, paysage et mobilité peut aussi être nécessaire en fonction de l'ampleur du projet. - Prioriser les besoins d'amélioration en fonction de l'urgence et des contraintes de chaque intervention. - Selon le besoin identifié, demander un crédit d'étude et/ou un crédit d'ouvrage pour réaliser les aménagements prioritaires	En cours	Planification en cours.

16.7	Mettre en place un plan de mobilité de l'administration	<ol style="list-style-type: none"> <li>Mandater un bureau pour développer le plan</li> <li>Réaliser le diagnostic de la mobilité de l'administration communale</li> <li>Développer les actions, en impliquant l'administration communale</li> <li>Mettre en place le plan d'action</li> <li>Monitorer les résultats et, éventuellement, communiquer sur ces efforts auprès de la population</li> </ol>	En cours	Un sondage mobilité pendulaire a été réalisé. Un atelier participatif avec l'administration est planifié. Les actions seront mise au budget 2025..
16.8	Financer des abonnements transports publics pour les employés communaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>Identifier les besoins et les possibilités de report</li> <li>Monter et proposer le budget. Regarder avec les CFF pour voir s'il y a une possibilité de faire un abonnement pour les transports spécifiques aux employé.e.s communaux.</li> <li>Octroyer les abonnements des transports publics aux employé.e.s.</li> <li>Organiser un événement pour marquer la nouvelle mesure.</li> <li>Faire un suivi de son efficacité.</li> </ol>	En cours	En phase de terminer, dans le cadre de l'action 16.7. A mettre au budget 2025.
16.9	Electrifier le parc de véhicules communal et poser des panneaux photovoltaïques pour les charger	<ol style="list-style-type: none"> <li>Faire un état des lieux du parc de véhicules et des besoins de renouvellement</li> <li>Planifier les prochains achats en rédigeant une politique d'achat claire.</li> <li>Planifier l'installation des bornes de recharge.</li> </ol>	En cours	Un état des lieux a été réalisé. Les véhicules sont remplacés par des véhicules électriques à fur et à mesure qu'ils doivent être changés. La voirie a prévu un budget pour le remplacement d'un petit véhicule. Les bornes de recharge sont prévus pour 2026.
17.1	Favoriser la pose d'hôtels à insectes, de haies vives et de nichoirs via une participation de la population et des écoles	<ol style="list-style-type: none"> <li>Définir le cadre de la subvention en lien avec le fond de durabilité ou de la part du canton</li> <li>Définir le moyen de communication (ateliers, événement, support papier, journal communal, etc)</li> <li>Rédiger le contenu</li> <li>Communiquer à la population après validation par la Municipalité.</li> </ol> <p>En parallèle, prendre contact avec le maître des travaux manuels pour coordonner la construction avec l'école. Organiser des journées de pose avec les élèves.</p> <p>Renouveler chaque année si les résultats sont concluants.</p>	En cours	Nichoirs hirondelles posés via le GANAL. Le GANAL sera présent lors de la journée "un arbre, un enfant" le 26.10.2024. Hôtels en cours de construction. Définition des emplacements pour les hotels en cours, prévu pour le prochain hiver. Communication sur le sujet souhaitée.
17.2	Etablir et mettre en oeuvre un plan d'entretien différencié des espaces verts	<ol style="list-style-type: none"> <li>Evaluer la nécessité d'un mandat externe pour réaliser une étude ayant pour but de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire le diagnostic/inventaire. Suite au recensement, ajouter une couche des espaces sur le SIT.</li> <li>- Définir des objectifs et identifier les bonnes pratiques (par exemple sur la base de la charte Pro Natura)</li> <li>- Développer un plan d'actions</li> </ul> </li> <li>Former les employé.e.s (en lien avec l'action n°9)</li> </ol> <p>Actions possibles déjà identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter des plantes d'ornement qui s'arrosent peu</li> <li>- Planter des espèces indigènes et résistantes</li> </ul>	En cours	Bureau mandaté pour identifier les emplacements des parcelles et les entretiens différenciés.
17.3	Réaliser un guide du non-bâti	<ol style="list-style-type: none"> <li>Sur la base du plan d'entretien différencié (action n°7) et la charte des talus de la DGMR, rédiger le guide</li> <li>Évaluer la nécessité d'un mandat externe (agence de communication et/ou les bonnes pratiques) et faire un budget.</li> <li>Former des employé.e.s à l'usage pratique du guide et développer un pôle de compétence qui peut renseigner la population.</li> <li>Sensibiliser la population en mettant le guide à disposition.</li> </ol> <p>Éventuellement créer d'un pool urbanisme, paysage, biodiversité au sein de l'administration qui établit et référence les bonnes pratiques.</p>	A planifier	
17.4	Former les employé.e.s de voirie aux bonnes pratiques écologiques	<p>Sur la base du guide du non-bâti et du plan d'entretien différencié :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les besoins en formations du personnel sont identifiées</li> <li>La formation est planifiée</li> <li>La mise en oeuvre des techniques apprises est monitorée.</li> </ol>	Terminé	Chaque année, le personnel est inscrit à des formations (DGMR, Canton) et mise au budget de façon systématique.
17.5	Adapter le règlement des constructions pour obliger la plantation d'arbres pour toutes les nouvelles constructions	<p>Définir le type d'article de règlement : aller voir ce qui se fait dans d'autres communes, les limites légales avec le Canton, etc...</p> <p>En cours :</p> <p>Dépôt pour examen préalable début 2023 (règlement + plan affectation)</p> <p>Enquête publique en 2024</p> <p>Mise en vigueur fin 2024</p>	Terminé	-
17.6	Augmenter la couverture boisée de la commune grâce à l'élaboration d'un plan canopée	<p>Demander une offre à 2-3 bureaux spécialisés</p> <p>Mandater un bureau pour établir un plan canopée</p> <p>Mettre en oeuvre les mesures du plan canopée</p> <p>Planter minimum 10 arbres</p>	En cours	Mandat attribué pour traiter d'un coup la question des places de parc (16.3), les îlots de chaleur (21.1), l'imperméabilisation (22.1) et la plantation d'arbres. Prévu pour fin 2025 (mise en oeuvre prolongée)
19.1	Réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage communal	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réaliser l'inventaire de l'arrosage sur la commune</li> <li>Identifier les possibilités de réduction (quantité, surfaces à arroser, type d'arrosage, type de culture, fontaines en circuit fermé)</li> <li>Prioriser les actions et mandater des bureaux pour avoir des conseils, notamment sur les espèces de plantes. Chercher un soutien externe : personne spécialisée dans les fleurs pour identifier les décorations florales qui demandent pas/moins d'eau.</li> <li>Les mettre en oeuvre et former le personnel</li> </ol>	En cours	Adjonction de polyter dans les jardinière et bac -> fait Arrosage automatique des quais et place d'Armes prévu pour 2024 (préavis) -> demande faite Il y a un problème technique à la STEP qui repousse la mise en place de l'arrosage automatique.
19.2	Intégrer dans le règlement des constructions ou d'évacuation des eaux l'obligation de récupérer l'eau de pluie	<ol style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une proposition de modification du règlement de police des constructions pour inciter la population à récupérer l'eau de pluie. Soumettre la proposition au conseil.</li> <li>Intégrer cette mesure dans les subventions. (Modification du PaCom en cours)</li> <li>Quand la modification est acceptée, communiquer à la population sur ce qui est possible et adaptable pour chaque maison et sur le nouveau règlement.</li> </ol>	Terminé	Modification de l'action : incitatif plutôt qu'obligation / infiltration plutôt que récupération. PaCom art. 18 "favorise".
21.1	Mettre en oeuvre un plan de lutte contre les îlots de chaleur	<p>Identifier les actions potentielles à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement territorial : planter des arbres, développer les zones à courant, développer des points d'eau y.c. renaturer les ruisseaux, ...</li> <li>- Aide en cas de canicule : désigner une personne ressource, compléter la liste des personnes "à risque", établir une communication, ...</li> </ul> <p>Valider les actions et mettre en place</p>	En cours	Plusieurs actions ont été faites (plantation d'arbres : plateau de la gare, jardin public, temple, etc. ; renaturation du ruisseau ; Valorisation ruisseau de l'Hôpital).  En lien avec fiche 17.6



22.1	Réduire l'imperméabilisation de l'espace urbains par des actions ciblées sur les terrains communaux	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inventorier les surfaces perméables et imperméables</li> <li>2. Etablir un plan d'action sur les surfaces du domaine publics et des propriétés privées communales</li> <li>3. Prioriser les interventions suivant les zones les plus chaudes</li> <li>4. Le mettre en oeuvre</li> </ol> <p>Se référer à M. Colombini : En cours de révision du règlement et du plan d'affectation dans le cadre duquel il sera obligatoire de perméabiliser les nouvelles infrastructure et où un indice de verdure sera formalisé. Applicable dans le cadre des demandes de permis.</p>	En cours	Voir action 17.6
22.2	Utiliser des matériaux perméables (pavés, graviers) dans les projet d'amélioration d'espaces publics	Les projets d'amélioration d'espaces publics devront intégrer des matériaux perméables afin de favoriser l'infiltration et la rétention de l'eau, dans le respect du guide paysage Lavaux. Tous les autres projets communaux devront aussi évaluer les possibilités d'amélioration de la perméabilité dans son projet.	En cours	Mesure à inscrire dans le règlement du PACom. Voir aussi action 17.6
30.1	Encadrer et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vignes communales	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Municipalité continue à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les vignes communales.</li> <li>2. Inscription en 2023 au réseau écologique lavaux : application de mesures telles que la fauche alternée, l'utilisation des herbicides,...</li> <li>3. Former les personnes qui s'occupent des vignes communales (cours Prométerre, bio inspecta et Changins).</li> <li>4. Un point de situation est réalisé chaque année.</li> </ol>	En cours	<p>On continue à reconstituer les vignes pour pouvoir mieux travailler les sols et éliminer les intrants chimiques. En 2024, les conditions climatiques extrêmes n'ont pas permis de diminuer les intrants chimiques. Nos deux vignerons sont inscrits au réseau écologique Lavaux REEL.</p> <p>Un postulat a été déposé : réponse de la Commune que la surface en bio va être augmentée (jusqu'à 1 hectare), chiffres pas disponibles pour la production.</p>
30.2	Soutenir la plantation d'arbres dans les vignes	<p>Le PAC Lavaux actuel ne permet pas de planter des arbres dans les vignes. Il pourrait être possible de planter des petits bosquets. Une étude pourra être réalisée pour identifier la pertinence de planter des bosquets le long des cours d'eau sur les parcelles communales.</p> <p>Une fois que la mise à jour du PAC Lavaux aura été adoptée (2025-2026) et autorisera la plantation d'arbres dans les vignes, réaliser une étude qui tiendra compte des opportunités et de la compatibilité avec la culture de la vigne.</p> <p>Des études de la DGAV existent déjà.</p> <p>Devrait être traité dans le cadre d'un plan canopée (fiche 13)</p>	A planifier	En attente. Ce soutien dépendra de la validation par le Grand Conseil du PAC Lavaux.
30.3	Adapter les porte-greffes et cépages et leur qualité dans les vignes communales	<p>Actuellement, lors d'un renouvellement, les portes-greffes sont adaptés pour être plus résistants aux changements climatiques.</p> <p>Des parcelles pilotes seront plantées avec des cépages plus résistants.</p> <p>Remplacer les cépages actuels par des cépages plus résistants que ceux disponibles actuellement sur le marché (en attente des résultats de l'étude de Changins dès 2033-2035).</p>	En cours	<p>Au budget chaque année. Diminution de produits chimiques pour les vieux cépages en cours. Toutes les reconstitutions sont faites avec des porte-greffes plus résistants. Il y a des problèmes d'approvisionnement des porte-greffes.</p> <p>Il y a une subvention pour des cépages robustes (simple résistance) mais cela va changer le goût du vin. La commune doit prendre une décision sur cela et réfléchir aux débouchés pour valoriser ces récoltes.</p> <p>Une étude de l'Agroscope est en cours pour évaluer des douvle résistance. Problème de temporalité car l'étude va prendre des années (8 à 10 ans).</p>